REPUBLIQUE FRANÇAISE - Département de l'Ain

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE VALSERHONE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE
☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°26-DC142

Conseil Communautaire du 15 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes de Billiat, sous l'autorité de Monsieur Florian MOINE, Président.

Présents :
BILLIAT : Jean-Marc BEAUQUIS - Antonio MUNOZ
CHAMPFROMIER : Jacques VIALON
CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT
CONFORT : Anthony ROCHETTE – Bernard BOURNONVILLE
GIRON : Florian MOINE
INJOUX-GENISSIAT : Denis MOSSAZ - Joël PRUDHOMME – Valérie BLANC - Sophie SELLIER
MONTANGES :
PLAGNE : Philippe DINOCHEAU
SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Benjamin BERTRAND – Sandrine LASNET
SURJOUX - LHOPITAL : Bruno CONSANI
VALSERHÔNE : Anne-Laure OLLIET – Alain DE BARROS - Jean-Noël PITON - Gauthier LE GRAND - Françoise DA SILVA – Christophe CROS - Clémence ILMAN - Maryline SEPREZ - Sead KONJEVIC - Sabrina MAKHLOUFI – Nicolas JACOUP - Isabelle DE OLIVEIRA - Michaël DE SA - Anne-Marie RAMEL - Patrick PERREARD
VILLES : Guy SUSINI

Absents : Christophe MARQUET – Marie PFISTER

Pouvoirs : Gilles FAVRE à Jacques VIALON – Maxence FERTE à Elisabeth JEAMBENOIT - Faïza BENSEFIA à Sabrina MAKHLOUFI - Gautier PRÉAUX à Alain DE BARROS

Présents : 31
Pouvoirs : 4
Votants : 35

Date de la convocation : 08 octobre 2026

Secrétaire de séance : Alain DE BARROS

Nature de l'acte : *5. Institutions et vie politique – 5.7 Intercommunalité*

Objet : Rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable – 2025

Monsieur Jacques VIALON, Vice-président délégué à l'eau et à l'assainissement, rappelle que conformément à l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'alimentation en eau potable doit être présenté, chaque année, à l'assemblée délibérante, destiné notamment à informer les usagers du service.

En application de l'article D. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales, le rapport et la présente délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au préfet et au système d'information prévu au 1° du I de l'article R. 131-34 du Code de l'environnement (SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Un exemplaire de ce rapport sera également transmis aux communes membres de la Communauté de communes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le rapport et la présente délibération seront mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article D. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales.

Il invite en conséquence les conseillers communautaires à bien vouloir se prononcer.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président délégué,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2224-5 et D. 2224-5 ;

VU les statuts de la Communauté de communes, et notamment sa compétence en matière d'eau potable,

VU le rapport sur le prix et la qualité du service de l'alimentation en eau potable pour l'année 2025 joint ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'année 2025.

- **D'AUTORISER** monsieur le Président ou monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua le : 20 OCT. 2026
Publié le : 20 OCT. 2026
La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Duguesclin – 69003 LYON ou www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire de séance,
Alain DE BARROS

Le Président,
Florian MOINE

Communauté de Communes Terre Valserhône

SERVICE PUBLIC
DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Exercice 2025

Table des matières

1 - CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE 3

1.1 - Présentation du territoire desservi 3
1.2 - Mode de gestion du service 3
1.3 - Estimation de la population desservie (D101.1) 3
1.4 - Nombre d'abonnés 4
1.5 – Volumes facturés 5
1.6 - Eaux brutes 5
1.7 - Eaux traitées 5
Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2025 5
Production 6
Volumes vendus au cours de l'exercice 6
Autres volumes 6
Volume consommé autorisé 6
1.8 - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements et hors adduction) 6

2 - TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE 7

2.1 - Modalités de tarification 7
2.2 – Facture d'eau (D 102.0) 7
2.3 – Les recettes 8

3 - INDICATEURS DE PERFORMANCE 9

3.1 - Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 9
3.2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 10
3.3 - Indicateurs de performance du réseau 11
Rendement du réseau de distribution (P104.3) 11
Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 11
Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 11
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 12
3.4 - Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) 13
3.5 - Taux de réclamations (P155.1) 13

4 - FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 14

4.1 - Montants financiers 14
4.2 – Amortissements 15
4.3 - Durée d'extinction de la dette 15
4.4 - Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) 16
4.5 – Abandon de créances 16
4.6 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 17

5 - TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS 18

1 - CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 - Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal.

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE VALSERHONE
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☑	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement	☑	☐
Traitement	☑	☐
Transfert	☑	☐
Stockage	☑	☐
Distribution	☑	☐

- Territoire desservi : Billiat, Champfromier, Chanay, Confort, Giron, Injoux-Génissiat, Montanges, Plagne, Saint-Germain-de-Joux, Surjoux-Lhopital, Valserhône, Villes
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un schéma de distribution ☑ Oui, date d'approbation : 2020 ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☑ Oui, date d'approbation : 12/02/2020. ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☑ Oui, date d'approbation : 2020 ☐ Non

1.2 - Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie à autonomie financière avec une prestation de service pour les unités de Chatillon et de Billiat, assurée par Véolia pour la période 2023 – 2027.

1.3 - Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert environ **22 638 habitants** au 31/12/2025.

1.4 - Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **12 397 logements abonnés** au 31/12/2025 (12 738 au 31/12/2024).

La répartition des logements abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés au 31/12/2025
Billiat	**388**
Champfromier	**466**
Chanay	**294**
Confort	**291**
Giron	**137**
Injoux-Génissiat	**634**
Montanges	**203**
Plagne	**97**
Saint-Germain-de-Joux	**270**
Surjoux-Lhopital	**102**
Valserhône Bellegarde	**6862**
Valserhône Chatillon	**1887**
Valserhône Lancrans	**572**
Villes	**194**
Total	**12 397**

18 nouveaux branchements ont été réalisés en 2025 dont 16 avec l'entreprise choisie par la Régie.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **52 abonnés/km** au 31/12/2025 (52 abonnés/km au 31/12/2024).

- 4 unités dont la densité est inférieure à 20 sont qualifiée de rurales : Giron, Injoux-Génissiat, Plagne et Surjoux-Lhopital.
- 4 unités dont la densité est comprise entre 20 et 40 sont qualifiée d'intermédiaire : Chanay, Confort, Montanges et Saint Germain de Joux.
- 6 unités dont la densité est supérieure à 40 sont qualifiées d'urbaines : Champfromier, Billiat, Villes, Valserhône Bellegarde, Valserhône-Chatillon et Valserhône-Lancrans.

Le nombre d'habitants par logement abonné (population desservie rapportée au nombre de logement abonné) est de **1.83 habitants/logement abonné** au 31/12/2025 (1,78 habitants/abonné au 31/12/2024).

1.5 – Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2025 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques	1 129 766	1 224 529	8.4 %

La consommation moyenne par abonné (domestique + gros consommateurs) est de **98 m³/abonné** au 31/12/2025 (92.6 m³/abonné au 31/12/2024).

La consommation moyenne par abonné domestique est de **76.2 m³/abonné** au 31/12/2025 (71.9 m³/abonné au 31/12/2024).

1.6 - Eaux brutes

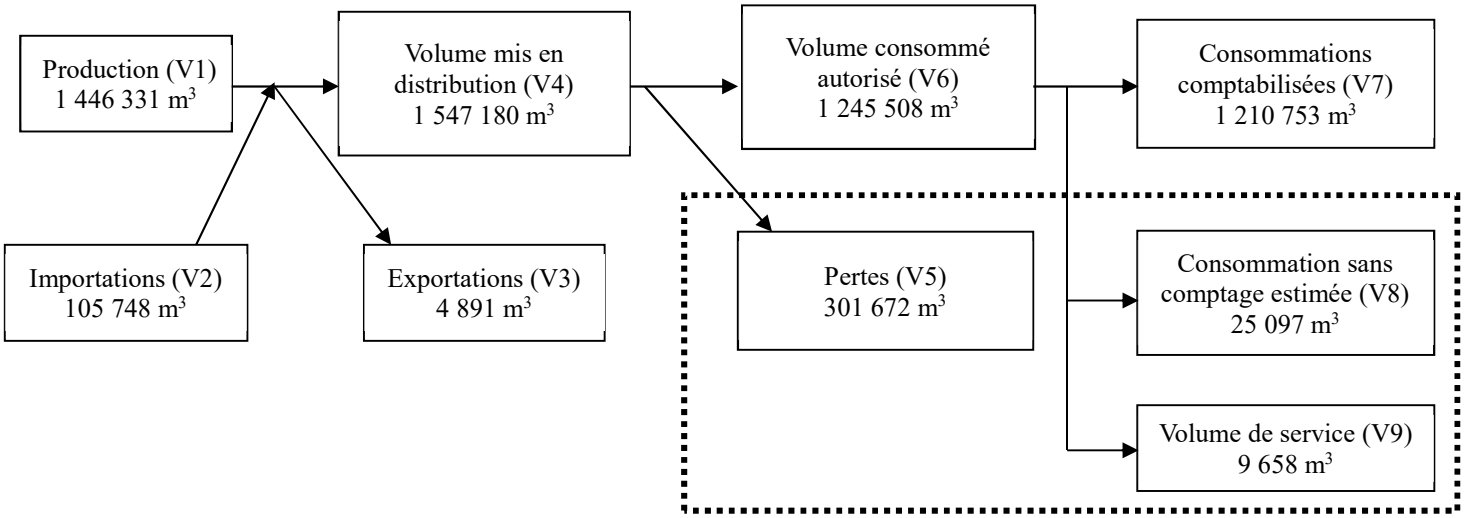
Le service public d'eau potable a prélevé 1 726 447 m³ sur **41 ressources** en eau en 2025.

- **100%** de ces eaux sont d'origine souterraine.
- Le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2025 en m³	Observations
SIE DE LA BASSE VALLEE DE LA VALSERINE	98 394 m³	Pour Confort et Lancrans
HAUT BUGEY AGGLOMERATION	7 354 m³	Pour Plagne
Total	**105 748 m³**	

1.7 - Eaux traitées

➢ **Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2025**



➢ **Production**

Le service compte 23 stations de désinfection :
- 11 désinfections par ultra-violets.
- 8 désinfections par chlore gazeux.
- 4 désinfections par javel liquide

Le service compte trois stations de filtration : 2 unités d'ultrafiltration et 1 filtre à poche.

5 ressources sont traitées manuellement (4 sources de Billiat et la source de Marnod).

2 unités ne sont pas traitées :
- Villes alimenté par 2 sources (projet de traitement 2026).
- Confort alimenté par la source des Revines (projet de traitement 2027).

➢ **Volumes vendus au cours de l'exercice**

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m^3	Volumes vendus durant l'exercice 2025 en m^3	Variation en %
Abonnés domestiques	885 834	944 751	6.6 %
Abonnés non domestiques (gros consommateurs)	265 602	266 002	0.15 %
Total vendu aux abonnés (V_7)	1 151 436	1 210 753	5.2 %
Total vendu à d'autres services (V_3)	2 204	4 891	122 %

➢ **Autres volumes**

	Exercice 2024 m^3/an	Exercice 2025 m^3/an	Variation en %
Volume consommé sans comptage (V8)	28 896	25 097	-13.1 %
Volume de service (V9)	13 218	9 658	-27 %

➢ **Volume consommé autorisé**

	Exercice 2024 m^3/an	Exercice 2025 m^3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 193 550	1 245 508	4.4 %

1.8 - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements et hors adduction)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **239.4 kilomètres** au 31/12/2025 (dont 878 ml supplémentaires liés à la rétrocession des réseaux des lotissements « Sous le Verger » à Billiat (765 ml) et « de la Vie Vieille » à Chanay (113 ml) (238.5 au 31/12/2024).

2 - TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

2.1 - Modalités de tarification

La facture d'eau comporte une part proportionnelle à la consommation et une part indépendante : part fixe (abonnement, location compteur). Les tarifs applicables aux 01/01/25 et 01/01/26 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Frais d'accès au service		20 €	20 €
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	60 €	60 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix moyen*au m³	1,65 €/m³	1,70 €/m³
Taxes et redevances			
Redevances Agence de l'eau (€ HT/m³)			
	Prélèvement sur la ressource en eau	0,0466 €/m³	0,0466 €/m³
	Consommation eau potable	0.43 €/m³	0.39 €/m³
	Performance des réseaux d'eau potable	0.01 €/m³	0.03 € /m³
Taxes			
	Taux de TVA	5,5 %	5,5 %

*Le tarif est différent selon les communes (voir plus loin)

2.2 – Facture d'eau (D 102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025, pour une consommation de 120 m³/an, sont les suivants :

Facture type EAU POTABLE	Au 01/01/2025 en €	Au 01/01/2026 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	60 €	60 €	0,0%
Part proportionnelle	198 €	204 €	3,0%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	**258 €**	**264 €**	**2,3%**
Taxes et redevances			
Redevance prélèvement (Agence de l'eau)	5,59 €	5,59 €	0,0%
Redevance consommation (Agence de l'eau)	51,60 €	46,80 €	-9,3%
Redevance performance eau potable (Agence de l'eau)	1,20 €	3,60 €	200,0%
TVA (5,5 %)	17,40 €	17,60 €	1,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	**75,79 €**	**73,59 €**	**-2,9%**
Total	**333,79 €**	**337,59 €**	**1,1%**
Prix TTC au m³	**2,78 €**	**2,81 €**	**1,1%**

Le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2025 en €/m³	Prix au 01/01/2026 En € /m³
Billiat	1.56	1.66
Champfromier	1.67	1.71
Chanay	1.64	1.70
Confort	1.70	1.73
Giron	1.51	1.63
Injoux-Génissiat	1.79	1.77
Montanges	1.60	1.68
Plagne	1.53	1.64
Saint-Germain-de-Joux	1.60	1.68
Surjoux	2.02	1.88
Lhopital	1.90	1.83
Valserhône Bellegarde	1.62	1.68
Valserhône Chatillon	1.44	1.60
Valserhône Lancrans	1.71	1.73
Villes	1.53	1.64
Tarif moyen	**1.65**	**1.70**

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.
La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les éléments explicatifs de l'évolution du prix sont les suivants :
- Financement de travaux.
- Remboursement de dettes.
- Augmentation du cout des fournitures.

Cette évolution s'inscrit dans une convergence tarifaire de la part proportionnelle à hauteur de 1.75 € /m³ à l'horizon 2027.

2.3 – Les recettes

Recettes	Exercice 2024 € HT	Exercice 2025 € HT	Variation en %
Redevance part fixe	746 590 €	760 136 €	2%
Redevance part proportionnelle	1 691 654 €	1 928 355 €	14%
Vente d'eau	1 940 €	2 038 €	5%
Sous total recettes de facturation	**2 440 184 €**	**2 690 529 €**	10%
Frais d'accès au service	16 260 €	13 900 €	-15%
Pose compteurs	9 200 €	5 035 €	-45%
Sous total autres recettes	**25 460 €**	**18 935 €**	-26%
Total recettes	**2 465 644 €**	**2 709 464 €**	**10%**

3 - INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1 - Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies par l'Agence régionale de santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique.

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2024	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2025	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2025
Microbiologie	263	5	284	**8**
Paramètres physico-chimiques	267	0	326	**1**

Une restriction de consommation d'eau a été prise pour les UDI d'Injoux-Génissait et Surjoux (1200 personnes) et a duré 7 jours.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Analyses	Taux de conformité Exercice 2024	Taux de conformité Exercice 2025
Microbiologie (P101.1)	98 %	**97.2 %**
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	**99.7 %**

3.2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

La valeur de l'indice **varie entre 0 et 120** et est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	TVI 2024
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 pts non : 0 pt	Oui	**10**
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux	oui : 5 pts non : 0 pt	Oui	**5**
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 pts sous conditions	Oui	**14**
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, etc)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		93%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 pts sous conditions	80%	**13**
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 pts non : 0 pt	Oui	**10**
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	oui : 10 pts non : 0 pt	Oui	**10**
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 pts non : 0 pt	Non	**0**
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 pts non : 0 pt	Oui	**10**
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 pts non : 0 pt	Oui	**10**
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 pts non : 0 pt	Non	**0**
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 pts non : 0 pt	Oui	**10**
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 pts non : 0 pt	Non	**0**
TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	-	**92**

3.3 - Indicateurs de performance du réseau

➢ Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaitre la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement de distribution du réseau se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Rendement de distribution du réseau	76.6 %	**80.6 %**
Indice linéaire de consommation (volumes consommés par km de réseau) m³ / jour / km]	13.7	**14.3**
Rendement primaire = Volume vendu sur volume mis en distribution	73.9 %	**78.3 %**

➢ Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaitre, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **3.85 m³/j/km** (4.67 en 2024).

➢ Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaitre, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvèlement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des pertes est de **3.45 m³/j/km** (4.19 en 2024).

- **Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)**

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Au cours des 5 dernières années, 3.027 km de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0.25 %**

Année	Travaux	ml de réseau renouvelé
2021	Villes (340ml)	1000
	Valserhône (rue de l'Industrie- Pechiney -660ml)	
2022	St Germain J : rue des Carpattes (190 ml)	434
	Ochiaz : rue du retord (140 ml)	
	Valserhône : rue Carterie (104 ml)	
2023	Chatillon : rue Croix St Jacques (80 ml)	163
	Adduction sce de Coz (8 ml)	
	Valserhône : allée St Jean (75 ml)	
2024	Champfromier : rue du Clos (120ml)	140
	Valserhône : rue de la Poste (20 ml)	
2025	Valserhône : avenue Mal Leclerc (770 ml)	1290
	Valserhône: rue J Malet (67 ml)	
	Valserhône : Pré Jeantet (300 ml)	
	Génissiat (20 ml)	
	Champfromier : route des Sanges (133 ml)	
Total 5 ans		**3027**
Moyenne annuelle sur 5 ans		605,4
Taux renouvellement moyen		**0,25%**

370 compteurs d'eau ont été renouvelés dont 162 en radio relève.

3.4 - Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement.

$$\text{taux d'occurence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2025, 1 interruption non programmée de service a été dénombrée (restriction de consommation d'eau sur les unités d'Injoux-Génissiat et de Surjoux, liée à une contamination bactérienne de l'eau, soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de **0,08 pour 1 000 abonnés** (0,16 en 2024).

3.5 - Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations règlementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 127

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2025, le taux de réclamations est de **10.2 pour 1000 abonnés** (9.0 en 2024).

4 - FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1 - Montants financiers

Les montants financiers engagés en 2025 s'élèvent à **1 731 981 € HT** et sont détaillés selon les différents travaux réalisés :

Commune	OPERATIONS EAU 2025	Montant payé 2025 € HT	Montant restant à réaliser € HT	Montant total engagé 2025 € HT
Champfromier	Renouvellement réseau Communal	39 993,57	-	39 993,57
	Moe rue fruitière	-	17 990,00	17 990,00
Chanay	Moe UF Chanay	4 027,83	19 019,87	23 047,70
	SPS Chanay	315,00	2 380,00	2 695,00
	Travaux UF Chanay	-	354 695,00	354 695,00
Confort	Régultation pression Confort	1 416,25	140 000,00	141 416,25
Injoux-Génissiat	Dévoiement conduite Génissiat	19 350,00	-	19 350,00
	Moe Captages IG	-	9 516,24	9 516,24
	Travaux Captages IG	-	19 155,89	19 155,89
Plagne	Moe conduite le chaillet	5 400,00	33 795,00	39 195,00
	Etudes complémentaires Le Chaillet	16 250,00	1 140,00	17 390,00
Saint Germain de Joux	Etude sécurisation Marnod	7 000,00	-	7 000,00
Surjoux-l'Hopital	DUP Lades	-	17 835,00	17 835,00
Valserhône	Etude géotechnique UF Coz	-	3 130,00	3 130,00
	Moe UF Coz	-	161 356,25	161 356,25
	DUP COZ	1 890,09	11 850,00	13 740,09
	Renouvelt traitement Enversiers	5 949,00	-	5 949,00
	Rénovation station pompage Chatillon bas service	-	38 771,20	38 771,20
	Réhabilitation captages Gratteloup	49 927,87	54 475,00	104 402,87
	Gratteloup Moe	-	7 944,26	7 944,26
	Renouvellement conduite rue J Malet	30 428,43	-	30 428,43
	Moe conduite Mal Leclerc	16 144,40	4 154,18	20 298,58
	Etudes complémentaire Mal Leclerc	1 485,00	520,00	2 005,00
	Travaux conduite Mal Leclerc	206 915,83	178 168,00	385 083,83
	Moe conduite route de Croix Jjacques	3 060,00	8 189,68	11 249,68
	Moe rue Buffon	4 678,40	23 825,60	28 504,00
	Etudes complémentaire rue Buffon	10 927,70	13 388,00	24 315,70
	Moe rue industrie	-	10 910,00	10 910,00
	Dévoiement conduite Pré Jeantet	22 378,74	-	22 378,74
	Diagnostic transformateur Beausoleil	-	1 500,00	1 500,00
Villes	Raccordement electrique traitement Villes	-	17 719,80	17 719,80
TVI	Etude faisabilité télérelève	8 800,00	-	8 800,00
	Renouvellement branchement	27 805,54	17 693,64	45 499,18
	Division parcelle	1 382,39	-	1 382,39
	Maquette eau	-	6 200,00	6 200,00
	Création borne de puisage	13 329,87	-	13 329,87
	Modules phaseo portail abonnés	5 408,75	4 999,25	10 408,00
	Débimetres	18 519,00	-	18 519,00
	Compteurs abonnés	16 600,65	179,75	16 780,40
	Modules topkapi	-	4 925,00	4 925,00
	Travaux divers	4 920,86	-	4 920,86
	ACT ACBC travaux	1 125,00	1 125,00	2 250,00
	TOTAL	**545 430,17**	**1 186 551,61**	**1 731 981,78**

Les principaux travaux ont porté sur :

- La protection et réhabilitation des captages de Gratteloup à Valserhône : dernière tranche des travaux des captages de Lancrans (Méraude et Brocard sont déjà réalisés en 2018 et 2020), pour un montant de 49 927 € : chambres de captage, réfection des tranchées drainantes. La clôture du périmètre immédiat reste à réaliser.
- La régulation de la pression des réseaux sur Confort afin de limiter les risques de fuites : deux chambres de régulation sont prévues (chemin du Crêt d'eau et rue de la Forge) ainsi qu'un bouclage du réseau.
- Le renouvellement de la conduite AEP avenue Maréchal Leclerc à Valserhône sur 770 ml.
- La réhabilitation des réseaux sur le hameau de Communal route des Sanges à Champfromier sur 133 ml.
- La réhabilitation de la conduite rue J Malet à Valserhône sur 67 ml.
- Le dévoiement d'une conduite sur Génissiat sur 20 ml.
- Le dévoiement d'une conduite sur Valserhône Pré Jeantet sur 300 ml.
- La réhabilitation de branchements pour près de 45 000 € HT.

Les études ont porté sur de nombreux projets de travaux à mener :

- Réhabilitation de l'usine d'ultrafiltration de Chanay : mission de maitrise d'œuvre pour la définition des travaux de réhabilitation/ optimisation. Aujourd'hui, le système est vétuste (20 ans) et la technologie obsolète ne peut plus être exploitée correctement.
- Station de traitement Coz pilote : ce projet vise à assurer la distribution d'une eau de bonne qualité tout au long de l'année avec le traitement de la turbidité sur les 2 principales ressources Coz et Gallanchons. L'avant-projet a été réalisé en 2023 par le cabinet Merlin qui propose une seule unité de traitement pour les deux sources pour un montant estimé à 3.2 M €.
- Le renforcement de la conduite AEP rue de la Fruitière à Champfromier.
- Le renouvellement de la conduite du Hameau du Chaillet à Plagne.
- Le renouvellement des conduites rue Croix J Jacques, rue industrie et rue Buffon à Valserhône.

Deux procédures de protection règlementaire des captages sont en cours : source de Coz (Valserhône) et des Lades (Lhopital).

4.2 – Amortissements

Pour l'exercice 2025, la dotation aux amortissements a été de **722 006 €.**

4.3 - Durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle.

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette en €	6 077 609 €	5 604 337 €
Epargne brute annuelle en €	1 225 763 €	1 098 299 €
Durée d'extinction de la dette en années	**5.0**	**5.1**

4.4 - Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Au 31/12/ 2024 € TTC	Au 31/12/ 2025 € TTC
Montant d'impayés en € au titre de l'année n-1 tel que connu au 31/12/n	114 463 €	109 307 €
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année n-1	2 908 320 €	2 998 707 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau potable année n-1	**3.9 %**	**3.6 %**

Montant des impayés eau potable Situation au 30/12/2025 € TTC	
Exercice 2024	109 307 €
Exercice 2023	76 209 €
Exercice 2022	51 742 €
Exercice 2021	53 846 €

4.5 – Abandon de créances

Les abandons de créances à caractère social votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante s'élèvent à **8 501 €** en 2025.

4.6 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Le Programme pluriannuel d'Investissement est en cours d'élaboration.

Le programme de travaux 2026 est de **1 495 000 €HT** en intégrant les travaux suivants :

Nature des travaux	Nombre d'opérations	Description des travaux	Dépenses 2026
Travaux sur batiments	4	Palan atelier (10 k€) + barriére Moliére (2,5 k€) + stores (3,5 k€) + éclairage (2 k€) + eau pluviales (2k€)	20 000 €
Etudes eau	1	DUP sce de Coz (30 k€) + annonces (5k€)	35 000 €
Travaux de renouvellement patrimoine	3	Traitement sources de la Carrière (40 k€) Installation de compteurs généraux de lotissement (50 k€) Remplacement branchement plomb (40 k€)	130 000 €
Travaux annuels sur les réseaux	3	Renouvellement de conduites (rue Industrie : 200 k€, Croix JJacques : 140 k€) Autres travaux (100 k€)	440 000 €
Amélioration du service de distribution	4	Acquisition de loggers fixes (100 k€), Amélioration télégestion (100 k€), amélioration traitement (40 k€), amélioration SIG (50 k€)	290 000 €
Travaux pluriannuels sur les ouvrages	APCP	AP Station de traitement Coz et Gallanchons / AP 3 500 000 €	20 000 €
	APCP	AP réhabilitation des ouvrages et modernisation du service : 560 k€ comprenant : - Réseau rue Buffon (250 k€) - Réseau rue de la Fruitière Champfromier (200 k€) - Réseau rue Mal Leclerc 2 (40 k€) - Réseau rue Musinens/Sorgia et Fulie (20 k€) - Télérelève des compteurs abonnés (50 k€)	560 000 €
Total	**15**		**1 495 000 €**

5 - TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

	SERVICE D'ALIMENTATION EAU POTABLE	Exercice 2024	Exercice 2025
	Indicateurs descriptifs		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	**22 125**	**22638**
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	**2.57**	**2.78**
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	**98 %**	**97.2 %**
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	**100 %**	**99.7 %**
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	**92 /120**	**92 / 120**
P104.3	Rendement du réseau de distribution	**76.6 %**	**80.6 %**
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	**4.7**	**3.8**
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	**4.2**	**3.4**
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	**0.09 %**	**0.25 %**
	Taux de réclamations	**9.0 / 1000**	**10.2 / 1000**
	Indicateurs financiers		
	Montants des investissements engagés € HT	**552 089 €**	**545 430 €**
	Durée d'extinction de la dette	**5 ans**	**5.1 ans**
	Taux d'impayés sur factures n-1	**3.9 %**	**3.6 %**
	Montant des abandons de créances	**5 516 €**	**8 501 €**